

TARIFS DE LOCATION DES SALLES

➤ Délibération du 21/01/2022 à partir du 01/02/2022

Tarifs en euros. Les chèques seront libellés à l'ordre du Trésor Public.	Associations labrysiennes		Particulier labrysien		Particuliers non labrysiens et associations extérieures	
	été du 1/5 au 15/10	Hiver	été du 1/5 au 15/10	Hiver	été du 1/5 au 15/10	Hiver
Week-end privé						
SALLE SOCIOCULTURELLE (200 personnes maximum) <u>AVEC CUISINE</u>	300€		600€		1 150€	
Montant des arrhes	120€		240€		460€	
SALLE SOCIOCULTURELLE (200 personnes maximum) <u>SANS CUISINE</u>	250€		500€		1 000€	
Montant des arrhes	100€		200€		400€	
<i>Si réservation avec cuisine: mobilier et couverts pour 100 personnes. Au delà 1 euro par personne supplémentaire</i>						
SALLE DE RECEPTIONS (60 personnes maximum)	100€	150€	150€	200€	250€	300€
Montant des arrhes	40€	60€	60€	80€	100€	120€
Journée (8h-18h): mardi, mercredi, jeudi						
SALLE SOCIOCULTURELLE (200 personnes maximum) <u>AVEC CUISINE</u>	150€		300€		600€	
Montant des arrhes	60€		120€		240€	
SALLE SOCIOCULTURELLE (200 personnes maximum) <u>SANS CUISINE</u>	125€		250€		500€	
Montant des arrhes	50€		100€		200€	
<i>Si réservation avec cuisine: mobilier et couverts pour 100 personnes. Au-delà, 1 euro par personne supplémentaire</i>						
SALLE DE RECEPTIONS (60 personnes maximum)	75€	100€	100€	150€	150€	200€
Montant des arrhes	30€	40€	40€	60€	60€	80€

En complément des tarifs indiqués dans le tableau, le conseil municipal valide les propositions suivantes :

➤ **CAUTION** : Quelle que soit la nature d'occupation de la salle, une caution de 100€ sera demandée pour occupation de la salle de réceptions et de 500€ pour la salle socio culturelle.

➤ **GRATUITÉ DES SALLES :**

- Salle de réceptions du bâtiment des associations : Mise à disposition à titre gratuit de la salle de réceptions une fois par an pour les associations labrysiennes.

- Salle multi activités du bâtiment des associations: Gratuité pour les enfants labrysiens, à l'occasion de leur anniversaire jusque l'âge 12 ans inclus. UNIQUEMENT le mercredi et dans le mois de l'anniversaire.

- Salle socio culturelle : Le principe de non gratuité de la salle prévaut. Néanmoins, tout utilisateur pourra solliciter la gratuité par demande écrite et motivée. Le bureau municipal donnera éventuellement son accord en examinant le caractère caritatif, social ou culturel de la manifestation ainsi que son but lucratif ou non lucratif.

➤ **ASSOCIATIONS LABRYSIENNES** : 2 locations par an au tarif associatif puis application du tarif "particulier labrysien":